

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du **18 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un

et le 18 mars

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN,

Absents : Mmes, M, PODGORSKI (pouvoir C.GLEIZES), LONGIN

A été nommé secrétaire : M. INIGO

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
COMMUNAUX AU SIVOS - DL 13/2021**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation 15/03/2021


Date d'affichage 15/03/2021

Objet de la Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mise à disposition des locaux communaux utilisés comme accueil périscolaire par le SIVOS des Iles de la Seine,

DÉLIBÈRE :Article 1^{er} : Approuve la convention de mise à disposition des locaux communaux situés dans l'école des Ecureuils au 11 rue aux Huards au profit du SIVOS des Iles de la Seine, moyennant une redevance annuelle de 1 500 €.Article 2 : Autorise M. le Maire à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le 
ID : 027-212704779-20210318-DL_13_2021-DE

Le Maire, Pascal MAINGUY

